



Couper EDF chez moi pour des problèmes d'indivision ?

Par **totoheritedemain**, le **24/11/2011 à 03:48**

Bonjour,

Je crois que j'ai trouvé le bon forum !

Je suis un des 3 propriétaires d'une villa en indivision près de Toulon. On est 3 mais je règle seul les factures d'eau et EDF.

Les autres indivisaires sont en difficultés et je ne me retournerai pas contre eux.

Je ne paie plus depuis 6 mois et bien sûr l'administration a coupé l'eau et l'électricité dans cette villa en indivision. Mais est-ce que l'administration peut couper l'eau et l'électricité dans MON APPARTEMENT PERSO situé à 50 km de cette villa, si je ne règle pas les factures de l'indivision pendant plus d'un an ?

Merci

G. D.

Toutes les factures arrivent chez moi, et non à l'adresse de la villa en indivision.

Par **Claralea**, le **24/11/2011 à 22:53**

Non, si vous payez bien vos factures concernant les compteurs de votre appartement, ils ne vont pas vous couper les fournitures chez vous

Les factures concernent des compteurs, et ceux qui ont été coupés concernent bien ceux de la maison en indivision, rien à voir avec votre résidence principale